

Préface

Le mineur consommateur. Encore un vocable néo-juridique, ou un *amalgame accrocheur* ? C'est bien au contraire un concept ciselé et maîtrisé, œuvre originale de l'auteur du présent ouvrage, Madame Aurélie Nottet. Il devrait rénover l'approche traditionnelle d'une incapacité d'exercice appelée, pour les nécessités de la protection d'une personne vulnérable, à se déployer dans des secteurs nouveaux pour lesquels elle n'a pas été conçue.

Nous avons l'honneur de vous présenter brièvement cet ouvrage, après avoir eu celui d'encadrer les recherches doctorales de l'auteur qui a soutenu sa thèse à la Faculté de droit de l'Université de Liège le 27 juin 2012.

Aurélie Nottet analyse la protection du mineur d'abord dans le Code civil, ensuite en droit de la consommation. Dans ces deux parties qui constituent l'ouvrage, elle opère un éblouissant croisement du droit de la minorité et du droit de la consommation dans leurs développements les plus récents, et fait par là prendre conscience de la spécialisation presque outrancière de ces matières juridiques, en même temps qu'elle démontre sa parfaite aptitude à maîtriser plusieurs secteurs extrêmement spécialisés du droit.

Dans la première partie, le lecteur découvrira une étude ample et rénovée de la *capacité du mineur à accomplir des actes juridiques*. Aurélie Nottet y expose clairement, en maîtrisant toujours la structure, les conséquences des actes accomplis par un mineur. Elle y revisite les catégories traditionnelles pour proposer des alternatives, et ajoute à la description du droit existant de très fermes prises de position, notamment dans son entreprise de remplacement de modes de pensée et de catégories séculaires (ex. actes de la vie courante) par une théorie modernisée et plus générale de l'incapacité du mineur centrée sur la notion de lésion. Aurélie Nottet généralise ainsi à la plupart des actes du mineur la sanction de la rescission pour lésion et cet incontestable apport doctrinal méritera l'épreuve de la critique et de la pratique.

L'auteur entreprend alors une analyse plus fonctionnelle dans laquelle elle démontre avec brio que le droit civil des incapacités offre une protection au mineur qui est insuffisante *de lege lata*. Au départ de plusieurs domaines-clés (ex. *acceptation de conditions générales, contrats de consommation conclus à distance*), elle développe l'idée centrale que les parents peuvent faire annuler tous les actes de consommation du mineur en cas de lésion, mais qu'au gré des circonstances, et même la plupart du temps, ils ne le font ou feront pas, pour diverses raisons. Elle

PRÉFACE

relève surtout qu'en pratique – la thèse oscille constamment entre la théorie et ses incidences pratiques – le mineur n'est quasi jamais représenté par ses parents. Ici intervient le droit comparé, pour illustrer et justifier ses propositions de solutions *de lege ferenda*. L'auteur propose de remplacer, pour les actes de consommation, le système de la représentation par celui du double consentement du mineur et de ses parents. Elle propose aussi d'admettre la déclaration extrajudiciaire de nullité, sans passage préalable par justice, système qui doit, à l'évidence, être complété par des mécanismes suffisamment dissuasifs pour que les entreprises acceptent les conséquences (en termes de restitution notamment) de la nullité ainsi intervenue ; sinon force sera tout de même pour le mineur ou ses parents de recourir à justice.

Poursuivant sa démonstration, l'auteur consacre un important chapitre aux *comptes bancaires*, où avec elle, le lecteur découvre et comprend les écueils juridiques et pratiques des très nombreuses sollicitations des mineurs par le secteur bancaire. Est aussi critiquée la responsabilisation exagérée des parents du fait de l'obtention d'un engagement général dans leur chef à l'ouverture des comptes, alors qu'ils ne peuvent en fait en contrôler toutes les dépenses. L'auteur plaide notamment pour l'instauration d'une limite personnelle de dépenses qui serait obligatoirement fixée par les parents lors de l'ouverture du compte et ne pourrait par la suite être modifiée qu'avec leur accord exprès.

Dans sa seconde partie, Aurélie Nottet laisse se développer pleinement sa maîtrise juridique et sa capacité d'innover. La *protection du mineur par les législations consuméristes* est une somme de recherches originale et éblouissante. Sans quitter tout à fait le droit civil de la minorité, l'auteur en dévoile d'autres failles à l'occasion de l'examen de « quelques institutions qui semblent avoir oublié le mineur ». Elle constate que le mineur consommateur est mal protégé en général (au départ de l'étude des *contrats à distance* et de la *publicité personnalisée adressée au mineur*) et nous enseigne, apport incontestable de la thèse, que ces règles doivent être appliquées *cumulativement* avec celles du Code civil. Concrètement, cela implique que chaque fois que le consentement d'un consommateur est requis, il ne peut être donné par le mineur seul, et que tout acte accompli par le mineur seul pourrait être annulé pour lésion.

Dans le domaine des *contrats à distance*, on relèvera également la thèse fine selon laquelle l'information qui est due en application des articles 45 et 46 de la loi sur les pratiques du marché et la protection du consommateur ne l'est pas seulement au mineur mais aussi à ses parents ! Pour l'auteur, la dispense d'une information est un paiement au sens juridique du terme, le paiement d'une obligation, et donc un acte à destination du mineur. La conséquence pratique de ce constat est importante. Dans tous les cas où l'information requise, par exemple en matière de droit de rétractation, n'a pas été

communiquée aux parents en même temps qu'au mineur lui-même, la sanction de ce défaut d'information peut s'appliquer. Cette sanction peut notamment consister dans un allongement du délai de rétractation, cela sachant que les parents disposent précisément du pouvoir d'exercer le droit de rétractation au nom de leur enfant mineur.

Dans le domaine *du marketing et de la publicité* à l'égard des mineurs, Aurélie Nottet débroussaillie un terrain en friche doctrinale. D'importants développements sont consacrés à la *collecte des données personnelles du mineur*, où les règles civiles de la capacité doivent être combinées avec celles qui visent au respect de sa vie privée. Envisageant ensuite la *publicité en général*, l'auteur nous enseigne que la publicité, même si elle poursuit l'objectif avéré d'inciter ses destinataires à contracter, n'est pas en elle-même un acte juridique. Il en résulte que le statut civil d'incapacité du mineur ne le protège pas contre la publicité, du moins non personnalisée.

C'est alors qu'émerge une ébauche de statut juridique pour le consommateur mineur. Aurélie Nottet le dégage d'une analyse très concrète, technique, informative à souhait, de trois réglementations parfois trop méconnues : les *médias audiovisuels*, les *pratiques commerciales déloyales*, le *Code d'éthique pour les télécommunications*. Ici encore elle y exploite un talent exceptionnel et un puissant raisonnement analytique, que la clarté de l'exposé dissimule presque trop. Nous est dévoilé un droit positif constitué de règles enchevêtrées et de sources et hiérarchies complexes, non seulement communautaire en Belgique mais aussi européen au sens strict et, pour plusieurs domaines, issu de directives non parfaitement transposées. Nous avons lu de longs et passionnantes développements sur la vocation d'harmonisation complète de la directive sur les pratiques commerciales déloyales, s'agissant notamment de la publicité audiovisuelle, cela toujours en lien avec des situations issues de la pratique. Aurélie Nottet nous convainc par son constat que le Code éthique pour les télécommunications, comparé aux normes sur les pratiques commerciales déloyales, s'avère contraire à la directive.

La conclusion coule alors de source. Les faiblesses du droit de la minorité sont telles qu'a déjà émergé un statut pour le consommateur mineur dans les législations spéciales ou consuméristes. Les questions de recherche ont toutes une réponse : il existe bien un droit du mineur consommateur ; il gît à la fois dans le Code civil, aux catégories revisitées, et dans l'interdiction des pratiques déloyales, qui tient compte de la minorité. En marge de ce constat, Aurélie Nottet a veillé à rassembler dans la conclusion les suggestions de réformes qu'elle propose tout au long de son exposé tantôt en vue de clarifier le statut civil du consommateur mineur, tantôt en vue d'améliorer sa protection.

Derrière ce livre s'est épanouie une chercheuse professionnelle, dotée de toutes les qualités qui augurent une carrière fructueuse, où qu'elle se déploie. Aurélie Nottet,

PRÉFACE

dans ses écrits, navigue entre diversité et complexité. Son attitude est originale et critique, le langage et l'écriture précis et acérés. Aussi ce fut un plaisir de la conduire au long de sa recherche vers un idéal de complétude. Est-il atteint avec une thèse, au demeurant brillamment soutenue, et avec le présent ouvrage qui vous la fait découvrir ? C'est à l'auteur d'y songer, sachant que l'étape du doctorat est franchie, avec succès. On attend de lire d'autres innovations juridiques, en augurant qu'elles seront comme celles-ci mises au service du progrès de notre société, car Aurélie Nottet n'oublie jamais dans ses écrits l'humain derrière la règle, ici en particulier les jeunes à protéger, et oriente constamment sa pensée vers leur mieux être.

Liège, le 8 novembre 2012

Christine BIQUET-MATHIEU

Yves-Henri LELEU